



→ Compte personnel de formation

CE QUE CHANGE LA LOI TRAVAIL

>>> La loi Travail* a été publiée au journal officiel du 9 août 2016. Plusieurs de ses dispositions modifient le périmètre du CPF. L'occasion d'informer vos salariés de ces changements.

INFORMER LES SALARIÉS

Les nouveautés introduites par la loi Travail dans le CPF doivent naturellement être communiquées aux salariés. L'employeur peut le faire à tout moment, ou profiter de l'entretien professionnel, qui doit maintenant être organisé obligatoirement tous les deux ans et au retour de certains congés tel que le congé de maternité.

400 HEURES : UNE ALIMENTATION EN HEURES PLUS FAVORABLE

> Pour les salariés peu qualifiés...

La loi Travail améliore le régime d'alimentation du CPF de certains publics. Ainsi, pour les salariés n'ayant pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel classé au niveau V, ou par une certification reconnue par une convention collective nationale de branche, le CPF est alimenté à hauteur de 48 heures par an et le plafond est passé, depuis le 1^{er} janvier 2017, à 400 heures. Cependant, en 2017, les conditions financières avantageuses de prise en charge du CPF par le Fafsea restent inchangées, avec un abondement à hauteur de 600 heures.

> ... et pour les temps partiels et les saisonniers

La loi a également bonifié les conditions d'alimentation du CPF d'autres publics. C'est le cas des salariés à temps partiel, dont l'alignement sur le régime des salariés à temps plein était jusqu'ici conditionné à un accord d'entreprise, de groupe ou de branche : désormais, une décision unilatérale de l'employeur suffit. S'agissant des salariés à caractère saisonnier, des droits majorés peuvent être versés sur le CPF, en application d'un accord ou d'une décision unilatérale de l'employeur.

LE CHAMP DU CPF S'ÉLARGIT

> Au bilan de compétences

La loi Travail a officialisé l'entrée du bilan de compétences dans

le champ du CPF. Les entreprises doivent notamment savoir que la phase d'accompagnement à la réflexion, préalable au bilan de compétences, peut être effectuée durant le conseil en évolution professionnelle, nouveau rendez-vous clé de la formation professionnelle continue introduit par la réforme de 2014.

> Aux formations dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprise

Les salariés qui manifestent le désir de créer ou de reprendre une entreprise ont droit à des actions de formation éligibles elles aussi au CPF. C'est un point fondamental pour la production agricole, secteur où toute une classe d'âge d'exploitants agricoles commence à partir en retraite.

> Aux actions d'évaluation des compétences...

À compter du 1^{er} janvier 2017, les formations permettant d'évaluer les compétences d'une personne préalablement ou postérieurement dans le cadre du certificat CléA (socle de connaissances et de compétences professionnelle) entrent dans le champ du CPF. C'est également vrai pour l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

> ... et à celles des bénévoles et volontaires en service civique

La loi Travail a par ailleurs fait entrer dans le champ du CPF les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions. Mais attention : seules les heures acquises au titre du compte d'engagement citoyen, nouveau dispositif faisant partie du compte personnel d'activité, peuvent financer ces actions.

L'APPLICATION DU CPF POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES EN ESAT EST CLARIFIÉE

Les personnes handicapées accueillies dans un Établissement et service d'aide par le travail (Esat) connaissent désormais les modalités d'application de leur CPF. Leur compte est crédité de 24 heures par année d'admission à temps plein ou à temps partiel jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par année d'admission à temps plein ou à temps partiel, dans la limite de 150 heures. Ce compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire ou de son représentant légal pour suivre une action éligible au CPF. Une contribution financière sera versée par l'Esat auprès de son OPCA. En cas d'insuffisance d'heures

20 M€

ont été engagés en CPF par le Fafsea en 2016, permettant d'enregistrer un bond de 503 % du nombre d'actions de formation financées en compte personnel de formation. La durée moyenne des formations s'établit à 75 heures. En France, tous secteurs d'activité confondus, ce sont 629000 actions de formation qui ont été réalisées en CPF, majoritairement pour des demandeurs d'emploi.

créditées, ils peuvent bénéficier d'abondements tout comme les autres bénéficiaires du CPF.

LE CPF NE S'ÉTEINT PLUS AVEC LE DÉPART EN RETRAITE

Avec la loi Travail, la retraite ne déclenche plus la fermeture automatique du compte personnel de formation, elle met simplement fin à son alimentation, sauf pour les heures pouvant être acquises ultérieurement dans le cadre d'un compte d'engagement citoyen.

** Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels*

Pour en savoir

Le compte personnel de formation est entré en vigueur en janvier 2015. Il fait aujourd'hui partie du quotidien des entreprises et de plus en plus de salariés se l'approprient. Pour revoir en détail le fonctionnement précis du dispositif, rendez-vous dans le numéro 116 de *Fafsea Infos* : www.fafsea.com/flipbook/Fi116/index.html

Le saviez-vous ?

→ **Recommandé avant l'activation du CPF**, le Conseil en évolution professionnelle (CEP) peut être proposé 100 % à distance depuis le 1^{er} janvier 2017. Le salarié qui a besoin d'être aidé pour bien choisir sa formation peut **bénéficier du CEP par e-mail, téléphone ou visio-conférence**.

→ **La loi Travail a entériné le principe de mise en œuvre du compte personnel de formation au bénéfice des conjoints collaborateurs**, nombreux dans le monde agricole. Cette nouvelle disposition entrera en vigueur en 2018. Elle ouvrira également le CPF aux travailleurs indépendants, aux membres des professions libérales, aux professions non salariées et aux artistes auteurs.